



Apprentissage ou professionnalisation :
**L'alternance à l'Université de Lille,
une solution de recrutement sur-mesure**

Focus sur l'Université de Lille



6 Campus, 11 composantes



4 établissements-composantes



64 unités de recherches

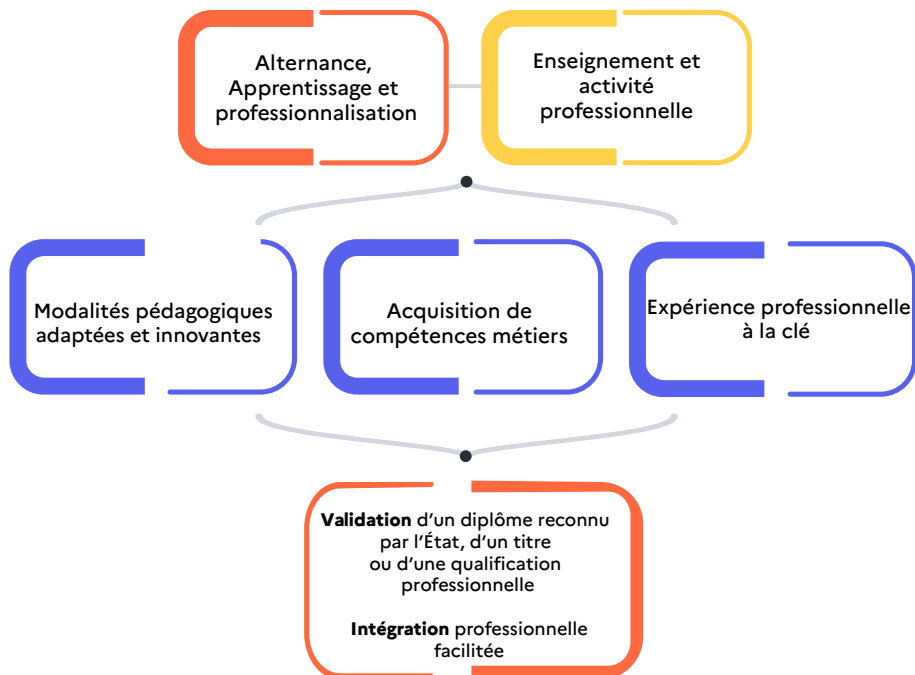


7 700 personnels



350 formations en alternance dans des domaines variés

L'Université de Lille s'engage vers une alternance de qualité



Les atouts pour votre entreprise

- Former de nouveaux salariés et adapter leurs compétences à vos métiers
- Anticiper sur la croissance de l'entreprise et pérenniser le développement de ses activités
- Profiter d'un regard neuf de l'alternant et d'une pédagogie académique innovante
- Bénéficier d'une aide financière pour recruter des alternants à moindre coût
- Ne pas comptabiliser les alternants dans l'effectif de l'entreprise

L'engagement de votre entreprise

- Accueillir, former et transmettre des compétences
- Garantir les conditions de travail de l'alternant
- Désigner un maître d'apprentissage ou un tuteur contribuant à l'acquisition des compétences et des savoir-faire professionnels
- Anticiper le rythme particulier de l'alternant

Vos aides

- Aide exceptionnelle pour le recrutement d'un alternant :
Pour tous les contrats conclus entre le 01 janvier 2023 et le 31 décembre 2024, les entreprises bénéficient d'une aide de 6 000 € pour le recrutement d'un apprenti quel que soit son âge ou d'un salarié en contrat de professionnalisation jusqu'à 29 ans révolus ([Décret n° 2023-1345 du 29 décembre 2023](#))

Elle sera versée pour la première année d'exécution du contrat :

- sans conditions pour les entreprises de moins de 250 salariés,
 - pour celles de 250 salariés et plus, à la condition qu'elles s'engagent à atteindre un seuil de contrats d'alternance de 3 % et avoir connu une progression de 10 % au titre de l'année suivant celle de conclusion du contrat, ou 5 % de contrats d'insertion professionnelle au 31 décembre de l'année suivant celle de conclusion du contrat.
- L'Agefiph propose une aide pour l'embauche d'un alternant reconnu en situation de handicap. Cette aide, cumulable avec les autres aides, varie en fonction de la durée du contrat
 - France Travail verse une aide, sous certaines conditions, pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus en contrat de professionnalisation,
 - D'autres aides sont applicables selon le type de contrat et le secteur d'activité (Urssaf.fr).

Devenir partenaire de l'Université de Lille



Adhérents à la plateforme lilagora - Chiffres clés

2 000 Partenaires Économiques

800 Personnels

300 000 Alumni

80 000 Étudiants

- Pour publier vos offres et recruter vos alternants, créez un compte sur la plateforme Lilagora (le réseau professionnel de l'Université de Lille - <https://www.lilagora.fr>) et faites partie de nos nombreux partenaires économiques.

Pour plus d'information, contactez directement :

U-Link - 42 - Rue Paul Duez - Lille

03 62 26 91 40

lilagora@univ-lille.fr

- Pour soutenir et pérenniser vos projets de partenariats, contactez le service développement partenarial, facilitateur et promoteur de compétences de l'Université de Lille :

developpement_partenarial@univ-lille.fr ou delphine.richer@univ-lille.fr

- Pour vous informer sur la taxe d'apprentissage :

Ses modalités de versement ont évolué. L'Université de Lille a mis en place un dispositif pour vous accompagner. (<https://www.lilagora.fr/fr/page/taxe-d-apprentissage-2023>)

Pour plus d'informations contactez directement :

U-Link - 42 Rue Paul Duez - Lille

06 31 77 43 04

ulink@univ-lille.fr

Apprentissage ou professionnalisation ?

→ Contrat d'apprentissage

- Pour les jeunes de 16 à 29 ans révolus (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap, sportifs de haut niveau et personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise)
- Sa durée est de 6 mois à 3 ans selon le type de profession et le diplôme visé
- Des contrats signés avec les employeurs du secteur privé, du secteur public à caractère industriel ou commercial dont le personnel relève du droit privé ainsi que l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics de types hospitaliers, sociaux, administratifs et locaux d'enseignement.
- Double accompagnement pour l'apprenti (tuteur universitaire et maître d'apprentissage en entreprise)
- Pour les formations diplômantes ou les titres professionnels enregistrés au RNCP
- Le salaire varie en fonction de l'âge de l'alternant et du niveau du diplôme. Il est calculé en fonction du % du SMIC ou du SMC (Salaire Minimum Conventionnel) pour les apprentis de 21 ans et plus, s'il est plus favorable.

Pourcentage du SMIC selon l'âge

Année du contrat	- de 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 ^{re} année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 ^e année	39 %	51 %	61 %	100 %
3 ^e année	55 %	67 %	78 %	100 %

→ Contrat de professionnalisation

- Pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus, les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus et les bénéficiaires des minima sociaux
- Sa durée est de 6 à 36 mois
- Pour les employeurs établis en France et participant au financement de la formation professionnelle
- Pour les formations diplômantes, les titres professionnels enregistrés au RNCP ou une qualification reconnue par les conventions collectives nationales de branches
- Le salaire varie en fonction de l'âge de l'alternant et du niveau du diplôme. Il est calculé en fonction du % du SMIC ou du SMC (Salaire Minimum Conventionnel) s'il est plus favorable.

Pourcentage du SMIC selon l'âge

Année du contrat	- de 21 ans	21-25 ans	26 ans et +
Diplôme < bac pro ou diplôme niveau IV	55 %	70 %	100 % du SMIC (ou 85 % de SMC)
Diplôme > bac pro, titre ou diplôme de même niveau	65 %	80 %	100 % du SMIC (ou 85 % de SMC)

Nous contacter

03 62 26 87 00
alternance@univ-lille.fr

 Formation continue et alternance, bâtiment B6, rue Élisée Reclus
59655 Villeneuve d'Ascq Cedex

 Quatre cantons - Stade Pierre Mauroy

Pour toutes questions concernant les formations :

[Vos contacts dans les composantes](#)

[Les offres de formations en alternance à l'Université de Lille](#)